

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mai 2008



Nicolas Le Saux, Président d'Uniprotect, nommé co-président de la norme sécurité (NF X 50-777)



Nicolas Le Saux vient d'être nommé co-président du Comité particulier de la norme NF X 50-777, en représentation de l'USP, au côté de Geoffroy Castelnau, Directeur Général de DPSA qui y représentera le SNES. Tous deux ont pour mission de veiller au développement de la norme et au maintien de ses exigences. Titulaire de la norme NF X 50-777 "entreprises privées de prévention et de sécurité" depuis 2004, reconduit en 2007, de la certification DT 78 (Seveso seuil haut), Uniprotect sera bientôt, avec le passage à l'ISO 9001, la société la plus certifiée de France.

La norme NF, quel intérêt ?

Cette norme, la seule à garantir un engagement métier spécifique à la profession, porte sur tous les aspects de l'activité d'une entreprise de sécurité. Elle définit un niveau obligatoire en terme de moyens, définit les règles d'art du métier et témoigne de l'intégrité éthique et sociale du prestataire. Les entreprises titulaires de la norme sont auditées tous les 18 mois et doivent répondre à une stricte évaluation fournisseur.

Quel différence par rapport à la certification ISO 9001 ?

Reposant sur des champs très différents, les deux certifications ne peuvent être opposées car elles sont complémentaires. La certification ISO 9001 est applicable à tous les secteurs d'activité et définit des objectifs de principe en terme d'organisation. Les engagements de service peuvent être différents selon les entreprises, avec un champ plus ou moins limité.

Pourquoi le nombre d'entreprises normées est-il en régression ?

Créé en 1998, la norme a regroupé jusqu'à 22 titulaires et 25 % des effectifs de la profession. Seules 14 sociétés demeurent aujourd'hui normées. D'une part, les exigences de la norme représentent un investissement non négligeable et une rigueur dans le suivi opérationnel que certaines entreprises ont choisi de ne pas poursuivre. La norme NF vérifie lors de ses contrôles que le taux de sous-traitance ne dépasse pas 10% de l'activité. Les sous-traitants sont aussi contrôlés et tenus à un respect des exigences NF. D'autre part, la norme a encore besoin du soutien des donneurs d'ordre qui sont en droit de l'exiger dans leur cahier des charges, au côté de l'ISO plus connue mais généraliste.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avril 2008

Uniprotect signe la Convention nationale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal.



Un pas décisif a été franchi dans la lutte contre le travail illégal, avec la signature d'une convention nationale de partenariat entre la DILTI (délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal), l'USP et l'ADMS (association nationale des métiers de la sécurité).

Cette convention, qui s'inscrit dans un cadre national, se décline en applications régionales et opérationnelles, dont le but est de lutter efficacement contre ces abus et de proposer des actions de prévention, de vigilance et de contrôle. Nicolas Le Saux, administrateur de l'USP représentera la profession dans le cadre des Comités opérationnels Ile de France.

"Notre coopération vise à éradiquer ces pratiques qui constituent une concurrence déloyale, mais aussi une pratique contraire au code éthique de notre profession. Nous devons mettre tout en oeuvre pour informer chaque acteur des conséquences de telles pratiques, souligne Nicolas Le Saux. Notre engagement prolonge par ailleurs notre investissement dans la lutte contre la discrimination et en faveur de conditions de travail équitables et responsables."

La lutte contre le travail illégal recouvre la prévention et la répression du travail dissimulé, de l'emploi non déclaré, de l'introduction et de l'emploi illicites de main-d'œuvre étrangère, du marchandage, du prêt illicite de main-d'œuvre, du cumul d'emplois, du cumul irrégulier de revenus de remplacement avec les revenus d'un emploi. Il affecterait plus de 130 000 personnes dans le secteur de la sécurité. Ces infractions, de plus en plus sanctionnées, peuvent donner lieu à des amendes pouvant atteindre 225 000 euros, la dissolution de la personne morale si les faits sont commis par une entreprise, sont passibles d'emprisonnement et entraînent la suspension immédiates des aides de l'Etat.

- Reprise de G4S : Sécurifrance favori ?
- Loomis introduit en bourse en décembre
- La politique sécurité du Musée du Louvre

15 MAI 2008

L'ÉVÉNEMENT

GARDIENNAGE • COURTABŒUF (91)

Uniprotect vise un retour à la rentabilité en 2008

La société poursuit sa réorganisation pour renouer avec les bénéfices cette année après plusieurs exercices en pertes, annonce Nicolas Le Saux, son PDG, au cours d'une interview accordée à En Toute Sécurité.

« Le montant de nos pertes se réduit régulièrement, grâce aux décisions prises, notamment l'abandon ou la dénonciation des contrats signés avec les marchés publics qui ne sont pas rentables », souligne le dirigeant. Ce type de client représentait 8% de l'activité du groupe en 2007 sur un total de 17 M€.

De plus, des négociations ont été entamées avec les partenaires sociaux au sujet de l'annualisation du temps de travail. « Nous souhaitons mettre davantage l'emphase sur l'intéressement des salariés aux résultats que sur les primes. Il s'agit d'être plus en phase avec les coûts moyens dans la profession, mais nous conserverons toujours des



Nicolas Le Saux :
« Nous serons la seule société de sécurité à bénéficier des normes NF Service, DT78 et ISO ».

avantages sociaux supérieurs à ceux constatés généralement. Ceci nous donne des réserves de marge » affirme Nicolas Le Saux.

Le PDG estime en effet qu'Uniprotect est une entreprise très tournée vers les questions sociales : les dépenses de formation, l'ancienneté du personnel et le niveau de rémunération sont supérieurs à la

moyenne. De plus, le groupe se considère comme une entreprise citoyenne, ayant par exemple signé un partenariat avec le ministère de la Défense pour favoriser les activités de réservistes de ses employés, tandis qu'un accord a été signé pour recruter des jeunes issus des banlieues (voir ETS n°387). D'autre part, Nicolas Le Saux représente l'USP dans le cadre des comités opérationnels Ile-de-France de lutte contre le travail illégal, suite à l'accord signé le mois dernier avec la Dilti et l'ADMS. En outre, Uniprotect bénéficie de

la marque NF Service Entreprises de sécurité (lire article sur ce sujet dans la rubrique "Vie de la profession" de ce numéro en page 4), de la norme DT78 (sites Seveso) et finalise ses démarches pour obtenir la norme ISO 9001. « Nous serons ainsi la seule société de sécurité à disposer de ces trois normes et cela constitue un véritable avantage concurrentiel », souligne Nicolas Le Saux.

Une alliance avec d'autres patrons actionnaires ?

Le PDG tient à préciser que la société n'est pas à vendre, qu'elle est financièrement saine et n'a pas besoin d'être recapitalisée, mais que le redressement prend plus de temps que prévu initialement. Il se prononce pour un partenariat avec d'autres sociétés également dirigées par des patrons actionnaires afin de mettre en commun une plateforme de gestion (paye, comptabilité, etc.). Les sociétés dirigées par des managers propriétaires du capital sont par exemple Goron, Torann, Mayday ou GRP. Nicolas Le Saux estime que les « frais de siège » représentent entre 5 et 9% du CA.

>>>

Uniprotect vise un retour à la rentabilité en 2008 (suite)

>>> L'entreprise, qui emploie près de 600 salariés, réalise environ 40% de son activité dans la sécurité incendie pour des sites industriels. La distribution représente près de 10% de son CA, notamment avec des enseignes spécialisées comme Boulanger, Decathlon ou Monoprix (voir ETS n°403). L'intervention sur alarme, principalement en Ile-de-France pour des clients bancaires, pèse également près de 10%. Uniprotect, implantée à Lyon et Dijon, n'a pas l'intention de se développer ailleurs en province.

Stabilité de l'activité en 2008

« Nous ne sommes pas dans une logique de croissance et visons un CA compris entre 17 et 18 M€ cette année », indique Nicolas Le Saux.

Par ailleurs, le holding Atao détenu par Nicolas Le Saux, qui contrôle Uniprotect, détient également Micromega, une société spécialisée dans l'étude et la conception de systèmes de sécurité. Elle dégagne une marge nette de 8% environ pour un CA de 1 M€. Uniprotect propose également Care, un service spécialisé dans l'intégration de systèmes de sécurité électronique complémentaires de la surveillance humaine (main courante électronique, portail Internet dédié, prise et fin de service, etc.), qui génère un CA de près de 0,5 M€. ■

CONSULTEZ

www.security-info.com

le portail Internet

d'En Toute Sécurité

NÉGOCIATIONS • ROUEN (76)

Reprise de G4S : Sécurifrance serait favori

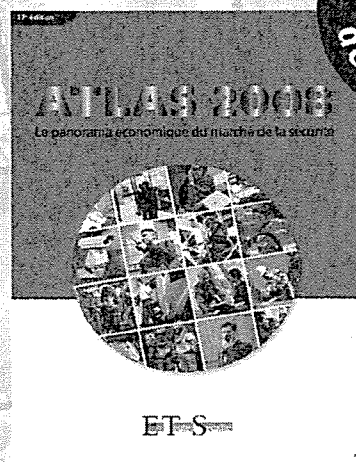
Selon les informations recueillies auprès de plusieurs sources par En Toute Sécurité, Sécurifrance serait favori pour la reprise de la filiale française de G4S mise en vente en mars dernier (voir ETS n°430). Sécurifrance avait fait savoir fin avril qu'il étudiait ce dossier (voir ETS n°433). Le groupe danois de multiservices ISS, qui s'est récemment développé dans la sécurité en Europe, figurerait en seconde position. Onet Sécurité viendrait ensuite, suivi par Brink's. De son côté, Scutum, leader de la télé-surveillance à capitaux français et n°2 derrière ADT dans l'Hexagone, se montrerait intéressé par la partie électronique de la filiale. Cette activité (télé-surveillance et installation de systèmes de sécu-

rité électronique) représente un CA d'environ 20 M€ et dégagerait une bonne rentabilité.

Cette liste semble donc écarter Prosegur et Niscayah. A noter qu'elle comprend uniquement des firmes de sécurité. Il n'est pas exclu que d'autres candidats se soient manifestés directement auprès de la direction du groupe en Grande-Bretagne.

Si le repreneur est bien une société de sécurité, les suppressions d'emplois pourraient être plus importantes que s'il s'agissait d'une entreprise active dans un autre domaine. Un certain nombre de postes administratifs ou de management, notamment au siège à Rouen (60 salariés), seraient en effet largement redondants avec les équipes du repreneur. ■

L'Atlas 2008 en promotion



Jusqu'à
45%
de réduction

- Les grandes tendances économiques du marché français.
- Les entreprises de sécurité classées par chiffre d'affaires et par créneaux d'activités.
- Deux dossiers d'actualité :
 - la mondialisation de la sécurité ;
 - les organisations professionnelles.

260 €

145 €